



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Le 25 MARS 2019, sous la présidence de M. Nicolas JACQUIER, maire, le Conseil municipal s'est réuni à 19h sur convocation ordinaire envoyée le 18 mars 2019.

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Damien BLANC, Anne-Christine BRYON, Serge DUNAND, Jean-Marc GOZZI, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Gilles LAURENT, François MAURIER, Jean-Marie PILLET, Marie-Thérèse SALOMON, Véronique SCHOTKOSKY, Michel TRAVERS, Elodie VIDAL, Jean-Claude WISPELAERE

Absente : Jessica DUMARAIS

Excusées avec pouvoir : France GAZZOTTI à Gilles LAURENT

Flore QUAY-THEVENON à Marie-Thérèse SALOMON

M. JARGOT est désigné comme secrétaire de séance.

- :- :-

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019.

- :- :-

08.03.2019 - FINANCES - BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2018

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

M. le Maire présente le compte de gestion 2018 du Trésorier Principal qui s'établit comme suit et n'appelle ni observation ni réserve :

FONCTIONNEMENT	Résultat clôture 2017	849 221.93 €
	Affectation à l'investissement 2018	- 849 221.93 €
	Résultat de l'exercice 2018	<u>900 580.68 €</u>
	Résultat de clôture 2018	900 580.68 €
INVESTISSEMENT	Résultat clôture 2017	310 781.19 €
	Résultat de l'exercice 2018	926 302.46 €
	Résultat de clôture 2018	1 237 083.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'APPROUVER les résultats du compte de gestion tels que présentés ci-dessus.

09.03.2019 - FINANCES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Maire présente le compte administratif 2018 de la Commune qui s'établit comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement	1 710 539.49 €
Recettes de la section de fonctionnement	<u>2 611 120.17 €</u>
Soit un Excédent de	900 580.68 €
Dépenses de la section d'Investissement	2 302 078.35 €
Recettes de la section d'Investissement	<u>3 228 380.81 €</u>
Soit un Excédent	926 302.46 €

Excédent d'investissement 2017 reporté	310 781.19 €
Soit un Excédent d'Investissement de	1 237 083.65 €

Et un excédent cumulé de	2 137 664.33 €
---------------------------------	-----------------------

Il est à noter que les Restes à Réaliser de 2018 se montent à 292 790 € (Dépenses) et qu'ils seront intégrés au BP 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'APPROUVER les résultats du compte administratif 2018 tels que présentés ci-dessus.

10.03.2019 - FINANCES - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Afin de permettre le financement des opérations d'investissement retenues dans le cadre du projet de budget 2019, M. le Maire propose d'affecter les résultats précités de la façon suivante :

✓ DU BUDGET PRINCIPAL

⇒ Investissement : R 001 Recettes =	1 237 083.65 €
⇒ 1068 Recettes autres réserves =	900 580.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de se PRONONCER FAVORABLEMENT sur les propositions d'affectations des résultats tels qu'exposés ci-dessus.

11.03.2019 - PERSONNEL COMMUNAL – REGLEMENT DE FORMATION - FINANCES - TAUX IMPOSITION 2019

Après analyse du projet de Budget 2019, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas modifier les taux arrêtés en 2018, soit :

Taxe d'habitation à 9.50 %,	(inchangé)
Taxe foncière bâti à 19.00 %,	(inchangé)
Taxe foncière non bâti à 74.96 %	(inchangé)

M. le Maire précise notamment que

- malgré les baisses de dotations de l'Etat, il n'est donc pas prévu de fiscalité supplémentaire au titre de la commune et il rappelle que la dernière hausse date de 2010
- en contrepartie, il faudra, si nécessaire, adapter le Service Public actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de se PRONONCER FAVORABLEMENT sur les taux d'imposition pour 2019, tels que présentés ci-dessus.

12.03.2019 - FINANCES - BUDGET GENERAL –BUDGET 2019 -

M. le Maire précise que ce projet de budget a fait l'objet d'une large présentation lors des diverses réunions et souligne que le budget proposé traduit les priorités suivantes :

- maintien des taux des taxes locales,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- programmation pluriannuel pour les opérations d'investissements soit notamment pour 2019 :
Aménagement Montée du Mollard, rénovation route des chênes, rénovation du vieil hangar avec WC public et aire de lavage...

M. le Maire présente les grandes lignes du budget primitif 2019 :

Le fonctionnement s'équilibre pour 2 690 400 € en dépenses et recettes **dont** notamment :

⇒ En Dépenses		En Recettes	
Chap 11 – Charges à caract. générales	583 500 €	Chap 70 – produits de service :	235 500 €
Chap 12 - Charges de personnel :	966 226 €	Chap 73 – Impôts et taxes :	2 023 359 €
Chap 14 – FPIC :	54 600 €	Chap 74 – Dot, subv, participations	276 171 €
Chap 65 – Autres charges de gestion :	168 700 €	Chap 75 – Autres produits :	17 370 €
Chap 66 - Charges financières :	19 000 €		

Les investissements s'équilibrent pour 3 836 611.33 € en dépenses et recettes **dont** notamment :

⇒ En Dépenses		En Recettes	
Opération 110 (Bâtiments) :	1 598 521.33 €	Chap 13 (dt 138) – Sub d'invest :	201 093.00 €
Opération 310 (Voirie) :	1 425 600.00 €	Chap10 -Dot, fonds et réserves :	400 000.00 €
		+ 1068 – Excédent de fonctt	900 580.68 €
Emprunts et dettes :	307 700.00 €	16 – Emprunts :	275 000.00 €

Pour mémoire : les Restes à Réaliser de l'année 2018 s'élèvent à 292 790.00 € en Dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'APPROUVER le projet de budget 2019 tel que présenté ci-dessus.

13.03.2019 - FINANCES - BUDGET GENRAL – DEMANDE DE SUBVENTION - DETR 2019

M. le Maire expose au Conseil Municipal les projets envisagés au cours de l'année 2019 et pour lesquels une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) peut être effectuée :

1) Catégorie 2 - SERVICE A LA PERSONNE :

- Rénovation de la Maison Moggi pour accueillir le multi-accueil l'Ilot Câlin

COUT TOTAL HT		1 257 000 €
SUBVENTIONS ATTENDUES	CAF	158 000 €
	DETR	100 000 €
AUTOFINANCEMENT		999 000 €

2) Catégorie 3 – ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT RURAL :

- Mise aux normes PMR (WC public)

COUT TOTAL HT		29 500 €
SUBVENTIONS ATTENDUES	DETR	7 650 €
AUTOFINANCEMENT		21 850€

3) Catégorie 4 – AMENAGEMENT DE SECURITE :

- Aménagement de la Montée du Mollard

COUT TOTAL HT		636 000 €
SUBVENTIONS ATTENDUES	DEPARTEMENT	126 000 €
	DETR	100 000 €
AUTOFINANCEMENT		410 000 €

4) Catégorie 7 – Rénovation du monument aux Morts

COUT TOTAL HT		3 500 €
SUBVENTIONS ATTENDUES	DETR	980 €
AUTOFINANCEMENT		2 520 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de VALIDER les demandes de subventions ci-dessus exposées et de SOLLICITER l'attribution de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), étant précisé que le budget 2019 intègre le coût de réalisation des travaux précités et que compte tenu de l'urgence de réaliser certains de ces aménagements (1, 3 et 4), il est demandé à l'Etat l'autorisation de commencer les travaux le plus tôt possible.

14.03.2019 - FINANCES - LOTISSEMENT – CPTE DE GESTION 2018

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

M. le Maire présente le compte de gestion 2018 du Trésorier Principal qui s'établit comme suit et n'appelle ni observation ni réserve :

FONCTIONNEMENT	Résultat clôture 2017	0.00 €
	Affectation à l'investissement 2018	0.00 €
	Résultat de l'exercice 2018	<u>0.00 €</u>
	Résultat de clôture 2018	0.00 €
INVESTISSEMENT	Résultat clôture 2017	208 093.90 €
	Résultat de l'exercice 2018	- <u>141 716.03 €</u>
	Résultat de clôture 2018	66 377.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'APPROUVER le Compte de gestion 2018 dressé par M. le Trésorier Municipal tel que présenté ci-dessus.

15.03.2019 - FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente le compte administratif 2018 du Lotissement qui s'établit comme suit :

Dépenses de la section de fonctionnement	803 074.13 €
Recettes de la section de fonctionnement	<u>803 074.13 €</u>
Soit un Excédent de	0.00 €
Dépenses de la section d'Investissement	803 074.13 €
Recettes de la section d'Investissement	<u>661 358.10 €</u>
Soit un Déficit	- 141 716.03 €
Excédent d'investissement 2017 reporté	<u>208 093.90€</u>
Soit un Excédent d'Investissement de	+ 66 377.87 €

S'agissant des résultats (66 377.87 €), il vous est proposé de les affecter au R001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'APPROUVER les résultats du compte administratif 2018 et la proposition d'affectation du résultat tels que présentés ci-dessus.

16.03.2019 - FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT – BP 2019

M. le Maire expose les orientations générales du Budget 2019 du Lotissement Le Pré des Fleurs et rappelle que la vente des lots a été effectuée à hauteur de 869 452 €. En ce qui concerne les dépenses, l'opération de viabilisation des terrains se poursuit et s'achèvera en 2019.

Le Maire présente le budget primitif 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6015-6045-605-608 Trav et frais divers	66 377,87 €		
042- 71355 Annulation Ecriture de stock	803 074,13 €	042- 71355 Constatation du stock	869 452,00 €
Total des Dépenses	869 452,00 €	Total des Recettes	869 452,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Reprise résultats 2018	66 377,87 €
040- 3555 Constatation du stock	869 452,00 €	040- 3555 Annulation Ecriture de stock	803 074,13 €
Total des Dépenses	869 452,00 €	Total des Recettes	869 452,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'APPROUVER le budget ci-dessus présenté.

17.03.2019 - BIENS COMMUNAUX – MAISON MOGGI – PROJET TRANSFERT DE LA CRECHE – AUTORISATIONS A DONNER AU MAIRE

Dans le cadre du projet de transfert de la crèche dans la Maison Moggi, il est apparu la nécessité de procéder à la démolition de certains éléments extérieurs (cf plans ci-joint) afin de pouvoir mettre le bâtiment aux normes (état insalubre de l'escalier, désamiantage, déplombage...), étant précisé que cette démolition doit se faire, quel que soit le devenir de cette maison.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à environ 67 000 € HT.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser ces travaux et de déposer le permis de démolir y afférent.

Par ailleurs, il s'avère opportun de déposer une demande de Certificat d'urbanisme (CU) de manière à pouvoir se conformer au règlement du Plu actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur ces propositions,
- **D'AUTORISER** le lancement de ces travaux,
- **D'AUTORISER** le Maire à déposer ce dossier de permis de démolir et cette demande de CU et à **SIGNER** toutes les formalités administratives nécessaires,

étant précisé que lors de sa réunion du mois de mai, le CM aura à délibérer définitivement sur la poursuite du projet Transfert de la Crèche à la Maison Moggi.

18.03.2019 - BIENS COMMUNAUX – MAISON DES SOEURS – Proposition de prolongation de la location au SIVU Planèt'Jeunes

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné à recevoir Planet'Jeunes, et dans l'attente de sa réalisation, les communes concernées se sont réparties l'accueil des services du syndicat, Drumettaz-Clarafond accueillant sur toute l'année les services administratifs et les LAEP & REPAM. Dans ce cadre, le RDC (+ mise à disposition du sanitaire 1^{er} étage et de la kitchenette au second étage) de la Maison des Sœurs a été loué au Sivu Planet'Jeunes pour une durée de 1 an à compter du 15 avril 2017, reconductible 1 fois, ce qui a été fait par avenant pour la période du 15 avril 2018 au 15 avril 2019.

Dans la mesure où les travaux de construction du bâtiment précité ne seront terminés qu'au cours de l'été, il vous est proposé de prolonger par avenant la location du RDC de la Maison des Sœurs au SIVU pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 15 octobre, selon les mêmes conditions :

- Mise à disposition gratuite
 - Prise en charge des frais courants :
 - . les fluides (eau, électricité, chauffage) sont à la charge du Locataire,
 - . les charges financières liées aux réseaux de communication (téléphone, Internet...) sont à la charge exclusive du Locataire qui est également responsable de l'**entretien** et des **menues réparations** du local mis à sa disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de se PRONONCER FAVORABLEMENT sur cette proposition et d'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant correspondant, au nom de la commune.

19.03.2019 - INTERCOMMUNALITE – SIVU PLANET'JEUNES – MODIFICATION DES STATUTS

DOSSIER RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

20.03.2019 - SDES – MODIFICATION DES STATUTS -

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- ▶ Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de M. le Préfet du 24 juin 2013 ;
- ▶ L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- ▶ L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti, étant considérée comme avis favorable.

- :- :- :-

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications statutaires du SDES détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.

Après discussion – y prennent part MM. DUNAND, LAURENT, JACQUIER- au cours de laquelle il ressort :

- *un questionnement sur les conséquences pour la Commune de ces évolutions constantes et régulières des missions du SDES, où les compétences optionnelles deviennent ensuite obligatoires,*
- *un constat de la diminution -en cours ou à venir- de l'autonomie du territoire communal en matière de gestion de l'Energie,*
- *des incertitudes quant enjeux et impacts de ces nouveaux statuts.*

Pour les raisons ci-dessus évoquées, le Conseil Municipal DECIDE de ne PAS APPROUVER les Statuts du SDES tels que joints en annexe.

21.03.2019 - PERSONNEL COMMUNAL – Mise à jour du tableau des emplois suite à la mise en œuvre du PPCR

Mme Beaux-Speyser, 1^{ère} adjointe, informe l'Assemblée que, compte-tenu de l'évolution des textes, prévoyant le passage en catégorie A, à compter du 1^{er} février 2019, des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité à la date du 1^{er} février 2019 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

La Responsable du multi-accueil est concernée par cette évolution et il vous est donc proposé de mettre à jour le tableau des emplois, soit :

- Suppression d'un poste d'EJE à 100% (Catégorie B)
- Création d'un poste d'EJE (catégorie A) à 100% 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de se PRONONCER FAVORABLEMENT sur cette mise à jour qui doit prendre effet au 1^{er} février 2019, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi ont été inscrits au budget (chapitre 12).

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Elections européennes : M. le Maire rappelle la date des Elections Européennes, le 26 mai prochain, et invite les élus à programmer leur présence durant cette journée (permanence bureaux de vote)
- Calendrier : M. le Maire rappelle la réunion publique annuelle qui aura lieu le 28 mars à 19h à la Salle polyvalente
- Vœu relatif à la privatisation des barrages français : AR du ministre
- Rappel des dates de l'enquête publique PLUi : du 8 avril au 17 mai

PROCHAINE REUNION : 13 mai 2019 à 19h

⇒ La séance est levée à 20h30.

Pour validation,
Le Secrétaire de séance

Michel JARGOT



Nicolas JACQUIER

Maire